

Ordre du jour

1. Approbation du projet de procès-verbal du CA du 9 juillet 2018	3
2. Politique générale.....	3
2.1 Changement d'identité de l'université « La Rochelle Université » et évolution de la charte graphique.....	7
3. Affaires financières.....	8
3.1 Présentation du budget rectificatif (BR) 2018	8
3.2 Tarifs du séminaire des nouveaux directeurs d'IUT	9
3.3 Tarifs de la soirée des 50 ans de l'IUT de La Rochelle	10
3.4 Modification de la structure budgétaire de l'établissement : création d'un centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Projets transversaux »	10
4. Ressources humaines.....	11
4.1 Bilan social 2017	11
5. Affaires statutaires	12
5.1 Modification des statuts de la FLASH	12
5.2 Désignation de deux représentants des usagers à la commission des moyens.....	12
5.3 Approbation de la convention relative à l'accomplissement des formalités de séjour des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur	13
Glossaire	14

État des présences

	Membres	Présence	Procurations
8représentants des professeurs et personnels assimilés			
1	BELARBI Rafik	Absent	
2	BONNET Xavier	Absent	
3	GHAMRI-DOUDANE Yacine	Représenté	Jeanne Lallement
4	INARD Christian	Présent	
5	MARIE Catherine	Présente	
6	OGIER Jean-Marc	Présent	
7	REFAIT Philippe	Présent	
8	THIERY Valérie	Présente	
8représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs			
9	FLORES-LONJOU Magalie	Présente	
10	LALLEMENT Jeanne	Présente	
11	LUX Jérôme	Présent	
12	MONTEIRO Éric	Excusé	
13	MURILLO Laurence	Présente	
14	PRIGENT Armelle	Présente puis représentée à partir de 17h02	Benoit SIMON-BOUHET
15	SIMON-BOUHET Benoit	Présent	
16	SUEUR Isabelle	Représentée	Laurence MURILLO

6représentants des usagers			
17	CHAGNEUX Quentin- Titulaire	Absent	
17bis	ANGELINI William - Suppléant	Présent	
18	GONZALEZ-QUINTERO Maria - Titulaire	Absente	
18bis	CAMUS Jules- Suppléant	Absent	
19	FROMONT Corentin- Titulaire	Présent puis représenté à partir de 15h39	Christian INARD
19bis	GLEDEL Lucille- Suppléante	Absente	
20	STAUDER Sara - Titulaire	Présente puis représentée à partir de 15h05	Catherine MARIE
20bis	SAAD Jasmine- Suppléante	Absente	
21	BERTHOMÉ Guillaume- Titulaire	Absent	
21bis	GOICHON Axel- Suppléant	Absent	
22	ROBERT Hugo- Titulaire	Absent	
22 bis	ROUSSY Nolwenn- Suppléante	Absente	
6représentants des personnels BIATSS			
23	BURIE Isabelle	Absente	
24	COMBAUD Armelle	Présente	
25	GELICUS Antony	Présent	
26	JAMES Laurent	Présent	
27	REVEREAU Janick	Présente	
28	VERGER Lydie	Présente puis représentée à partir de 16h54	Christian INARD
8personnalités extérieures			
29	BLIN Marion	Représentée	Jean-Marc OGIER
30	DERNOUNY Mehdi	Représenté	Benoit SIMON-BOUHET
31	LACOSTE Isabelle	Absente	
32	PELLETIER Fabrice	Présent	
33	ROKVAM Brigitte	Absente	
34	SARRAZIN Éric	Représenté	Jean-Marc OGIER
35	SIMONÉ Maryline	Représentée	Jeanne LALLEMENT
36	VAILLEAU Daniel	Absent	

Nombre de membres : 25 dont 20 présents et 5 représentés.

Autres présents :

En qualité d'invités permanents :

- ANCEL Patrick, chargé de mission « relations Lycées-Université et réussite étudiante (Bac -3 Bac +3) »
- AYMARD Stéphane, directeur des relations internationales
- BARBOTIN Marlène, DGS
- BARTHÉLÉMY Cyrille, directeur de l'IUT
- BENGUIGUI Catherine, vice-présidente culture, vie sportive et associative
- BODIN Alexandra, directrice du pôle formation continue (PFC)
- BRUN Jean-Michel, agent comptable
- BURIE Jean-Christophe, vice-président numérique
- CAROZZA Jean-Michel, vice-président CFVU
- CORON Angélique, responsable du SAJS

- DUMON Lucas, vice-président étudiant
- FAYET Sylvie, directrice du SCD
- GAC Marie, représentante du recteur de l'académie de Poitiers
- GENOT Pascal, directeur du pôle orientation insertion (POI)
- GRAND Caroline, directrice de la communication
- WIART Isabelle, directrice adjointe des services et DRH

En qualité d'invités à titre d'expert :

- AUTISSIER Aline, responsable du service d'aide au pilotage
- CHOLLET Christabelle, Coordination Budgétaire - Délégations de signature

Le président de l'université ouvre la séance à 14h10. Le quorum est atteint.

Ce conseil d'administration est organisé à l'amphithéâtre du pôle communication situé 44 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE.

Le président indique que Patrick Ancel, ancien proviseur du lycée Jean Dautet à La Rochelle et ancienne personnalité extérieure du conseil d'administration de l'université en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, a été nommé chargé de mission « relations Lycées-Université et réussite étudiante (Bac -3 Bac +3) ».

Le président invite Fabrice Pelletier, proviseur du lycée René-Josué Valin à La Rochelle et nouvelle personnalité extérieure du conseil d'administration en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, à se présenter. Fabrice Pelletier précise qu'il avait fait une licence de droit à La Rochelle puis un master 2 d'administration publique à l'université de Poitiers.

Le président de l'université énumère l'ordre du jour.

1. Approbation du projet de procès-verbal du CA du 9 juillet 2018

Le président de l'université sollicite les membres de l'assemblée afin de recueillir les remarques, corrections ou suggestions qu'ils souhaiteraient apporter au projet de procès-verbal communiqué.

Magalie Flores-Lonjou sollicite des corrections à la page 7 du PV du CA du 9 juillet 2018. Elle demande que la phrase suivante « *Magalie Flores-Lonjou précise qu'un accompagnement particulier **est** fait pour ces étudiants étrangers à la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle.* » soit remplacée par « *Magalie Flores-Lonjou précise qu'un accompagnement particulier **pourrait être** fait pour ces étudiants étrangers à la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle.* »

En l'absence d'autre observation, le procès-verbal est soumis au vote.

Décision : Le procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2018 est approuvé. **(POUR : 25 – CONTRE : 0 – ABS : 0).**

2. Politique générale

Dès l'exercice budgétaire 2019, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) souhaite expérimenter un **dialogue de gestion** avec une dizaine d'établissements (ComUE PSL et Côte d'Azur, Aix-Marseille université, université de Strasbourg, université de Montpellier, université de Reims, Sciences Po Paris, Paris Sorbonne, université de Bordeaux, université de La Rochelle). L'objectif de cette expérimentation est de permettre de renouveler les modalités du dialogue noué par l'État avec les universités sur l'allocation des

moyens. Le MESRI souhaite que ce dialogue soit plus fréquent et qu'il prenne en compte les projets, besoins et contraintes singulières de chaque université. Les dotations pourraient à terme s'appuyer sur une logique de moyens et de résultats des universités avec une « contractualisation » annuelle et non plus pluriannuelle (au moment de l'élaboration du contrat d'établissement). Il s'agirait donc d'avoir une réflexion autour des moyens mis à la disposition des établissements pour mener à bien leurs missions. Les indicateurs d'activité et de performances pourront varier d'un établissement à un autre en fonction de leurs spécificités. Pour résumer, il s'agit de donner plus de marges de manœuvre aux établissements du supérieur.

Ce dialogue de gestion expérimental permettra d'obtenir de nouveaux financements consacrés à des actions qui transformeront l'université de La Rochelle au cours de l'année 2019.

L'université de La Rochelle doit inscrire 2 à 3 actions parmi les axes proposés par le MESRI (gouvernance, formation, international, innovation, relations avec le monde socio-économique, recherche). La ministre de l'ESRI souhaite que les établissements expérimentateurs présentent des actions opérationnelles (c'est-à-dire des actions de transformation visibles) sur l'année 2019.

Les axes et objectifs sur lesquels l'université de La Rochelle souhaite travailler dans le cadre de l'expérimentation sur le dialogue de gestion sont :

> **Axe gouvernance** : L'accompagnement à la mise en œuvre du projet d'établissement. Des demandes de financement seront déposées pour permettre de financer l'accompagnement par un cabinet extérieur, le recrutement de personnels supplémentaires jugés indispensables (une personne chargée de la communication interne, un médiateur/psychologue du travail pour les enseignants-chercheurs, les enseignants et les BIATSS), l'achat d'un outil de gestion de projet.

> **Axes recherche et international** : La construction d'une signature d'une université spécialisée dans le Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI) visible au niveau national et international. En d'autres termes, il s'agit de rendre visible, incarner et renforcer la thématique LUDI à la fois en interne qu'à l'international. L'ULR demandera des moyens au MESRI pour l'aider à mettre en œuvre la signature LUDI dès l'année 2019 aussi bien dans l'établissement qu'à l'international.

> **Axes gouvernance et innovation** : Dans le cadre du projet Smart Campus : une demande d'ingénierie juridique sera présentée au MESRI. Cette demande vise également à accompagner l'université de La Rochelle dans son partenariat avec la société Engie.

Ces axes sont en accord avec le contrat d'établissement de l'ULR.

Les travaux avec le MESRI s'organisent en trois temps successifs :

> une rencontre avec la Ministre de l'ESRI qui s'est déroulée le 3 septembre 2018 afin d'échanger sur les principes qui guident ce dialogue de gestion,

> une rencontre au MESRI, qui a eu lieu le 12 septembre 2018 en présence des deux directeurs généraux de la DGESIP et de la DGRI, destinée à fixer plus précisément les modalités du dialogue de gestion ;

> une rencontre, au sein de l'université de La Rochelle, qui se déroulera le 26 novembre 2018 en présence du recteur et de l'ensemble des partenaires que l'ULR souhaite convier (représentants des collectivités territoriales, des organismes de recherche ...).

Le fait que l'université de La Rochelle ait été choisie pour participer au dialogue de gestion expérimental symbolise une reconnaissance de la trajectoire de transformation de l'université.

À la question de Magalie Flores-Lonjou sur l'éventualité pour le MESRI d'orienter l'ULR vers d'autres axes, le président a répondu que c'était possible mais qu'il ne pensait pas que le MESRI le ferait.

Magalie Flores-Lonjou se demande s'il y a un risque pour l'ULR d'être exclue des dix universités présélectionnées dans ce dialogue de gestion. L'équipe présidentielle a répondu par la négative.

Magalie Flores-Lonjou s'interroge sur le lien éventuel entre cette expérimentation de dialogue de gestion et le futur projet d'ordonnance autour de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le président de l'université a répondu qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de lien entre les deux.

Dans le cadre du programme investissement avenir, action « territoires d'innovation pédagogique », l'université de La Rochelle travaille en partenariat avec l'université de Poitiers et le rectorat de Poitiers pour aider les jeunes (entre le secondaire et le supérieur) à mieux s'orienter en leur permettant de choisir leur formation avec discernement.

Durant l'été 2018, le président a fait du lobbying auprès des députés européens à Bruxelles dans le but de faire connaître la politique de l'Université rochelaise. Le président souhaiterait en effet que la politique scientifique de l'université soit inscrite dans les axes du **programme Horizon Europe (PF9)**. Le président de la République française souhaite créer des universités européennes regroupées dans une entité juridique. Cette entité regroupera au moins trois États membres. Cette volonté nationale fait écho à la politique d'internationalisation mise en place par Éric Monteiro, vice-président aux relations internationales à l'université de La Rochelle. Ce projet est une opportunité pour l'université de La Rochelle de s'associer à d'autres universités européennes (6 à 7) autour de la thématique LUDI.

Une vidéo est projetée ; elle est relative au discours de Monsieur Karmenu Vella, commissaire européen en charge de l'environnement, des affaires maritimes et de la pêche, qui a félicité l'université de La Rochelle pour son ambition et son souhait de s'attaquer aux grands enjeux environnementaux d'aujourd'hui (<https://www.youtube.com/watch?v=xxA4ogX2gI4>).

Dans le cadre du **programme investissement avenir, action Ecoles universitaires de recherche (E.U.R.)**, le MESRI lance une deuxième vague destinée aux sites non labellisés initiative d'excellence (IdEx ou I-SITE).

Ce nouvel appel à projets vise à labelliser et financer de nouvelles E.U.R. telles qu'elles ont été définies lors de la première vague. Il s'en distingue cependant sur les points suivants :

> L'appel à projets fera davantage référence au schéma de Bologne en mettant en avant l'intégralité du cycle master et en proposant d'établir des liens avec le cycle licence.

> L'appel à projets découplera la labellisation d'une E.U.R. et le renouvellement du soutien aux LabEx qui pourraient lui être liés. Ces LabEx participeront naturellement à l'environnement scientifique de l'E.U.R.

> L'accent sera mis sur l'effet transformant et différenciant que doit entraîner l'E.U.R. proposée. La taille de ces E.U.R., ainsi que leur nombre, pourront varier sur un même site.

Cet appel à projets sera publié dans les prochains jours par le MESRI. Les dossiers devront être déposés le 16 avril 2019 à 13h au plus tard et feront l'objet d'une sélection au mois de juillet 2019. Les premiers financements interviendront à la fin de l'année 2019. Les moyens à mobiliser sont ceux disponibles sur l'enveloppe de l'action E.U.R. (100 millions d'euros).

Le président de l'université rappelle que l'université de La Rochelle et sa Fondation ont organisé pour la première fois les 11 et 12 octobre 2018 les **rencontres du Littoral Urbain Durable Intelligent**. Le 11 octobre 2018 à 18h, il y a eu une conférence sur les enjeux environnementaux et sociétaux du Littoral Urbain Durable Intelligent ; cette conférence a été présentée par Jean Jouzel, climatologue et glaciologue, prix Nobel de la paix en 2007 avec Al Gore et les scientifiques du GIEC. Le 12 octobre 2018 a été une journée d'échange d'experts sur la possibilité pour des personnes de travailler sur la même thématique malgré des champs disciplinaires différents (science politique, numérique, biotech...).

Une vidéo a été projetée pour comprendre l'ambition de l'université de La Rochelle autour du Littoral Urbain Durable Intelligent (<https://www.youtube.com/watch?v=xTs1b3XDN10>).

Le président de l'université a indiqué que la **green party** organisée le 4 octobre 2018 avait remporté un franc succès par rapport à l'année dernière. Des tournois sportifs ont eu lieu (football, rugby, basket, handball, volley-ball, badminton...) et ont été suivis par des concerts. Les étudiants ont pu faire connaissance entre eux et l'ambiance était bon enfant.

Le président de l'université a souligné que la **fête des personnels du 8 juin 2018** avait également été un moment sympathique pour les personnels de l'ULR.

Le 16 octobre 2018 a eu lieu le vernissage de l'**exposition sur les 25 ans de l'université** « histoire d'avenir : chronique d'une université en mouvement ». Tous les présidents de l'université de La Rochelle étaient présents. L'exposition se déroulera du 16 octobre 2018 au 30 décembre 2018 au Cloître des Dames Blanches, 6 rue Saint-Michel, 17000 LA ROCHELLE.

Concernant les appels à projet de la région Nouvelle-Aquitaine, l'ULR s'est vu octroyer la somme de 280 000€ pour la recherche.

La fête de la science s'est déroulée du 6 au 14 octobre 2018 et a rencontré un grand succès avec environ 1 000 personnes (participants et élèves) seulement pour le secondaire. À titre d'exemple, l'amphithéâtre où se déroulait le festival du film pas trop scientifique était plein alors qu'il avait lieu un samedi soir (13 octobre 2018 à 18h). L'objectif de ce festival était de mettre en valeur la recherche d'une manière originale et dynamique. Les jeunes chercheurs et les doctorants ont réalisé un film de 5 à 7 minutes pour raconter leur sujet de thèse.

2.1 Changement d'identité de l'université « La Rochelle Université » et évolution de la charte graphique

Ce point est présenté par Caroline Grand, directrice de la communication.

La trajectoire actuellement menée par l'équipe présidentielle est un prolongement du changement initié par le précédent Président Gérard Blanchard. En d'autres termes, c'est un changement dans la continuité et cette transformation est collective.

Pour mettre en place ce changement d'identité, une refonte du logo est envisagée pour gagner en lisibilité (sur les différents supports), accroître la visibilité internationale et accompagner le projet d'établissement.

En 2013, le **logo** avait été refondu. Un bloc-marque avait été ajouté car « Université de La Rochelle » était peu lisible sur le logo. Caroline Grand indique que le logo actuellement utilisé par l'ULR est confondu avec celui de la ville de La Rochelle ou de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le nouveau logo conserve la couleur bleue car c'est le premier élément identitaire pour les étudiants lorsqu'ils parlent de l'université de La Rochelle. Il est proposé de conserver la puce bleue en version carrée et rectangulaire. En effet, il est important dans les usages du web d'avoir des formats carrés. La version rectangulaire est quant à elle utilisée pour les affiches.

Il sera possible d'utiliser ou d'imprimer le logo en noir et blanc en fonction des besoins. Un guide et une charte graphique seront transmis aux agents de l'université.

Les graphistes ont travaillé sur les logos des grands projets de l'université (Smart Campus La Rochelle Université par exemple, ou Open curriculum).

Concernant les laboratoires, il n'est pas prévu d'obliger les laboratoires à changer leur identification. Ils pourront changer de logo s'ils le souhaitent.

Benoît SIMON-BOUHET considère que les laboratoires qui ont des doubles tutelles auront des difficultés à adopter la charte graphique.

Catherine MARIE estime que la barre noire fait faire-part de décès.

Il est envisagé que **le nom de l'université** évolue pour passer de « *université de La Rochelle* » à « *La Rochelle université* ». Les deux dénominations ont été déposées à l'INPI le 2 décembre 2014.

Benoît SIMON-BOUHET considère qu'il n'est pas naturel de prononcer « *La Rochelle université* ».

Le président considère que « *La Rochelle université* » met en valeur La Rochelle et prend une connotation plus anglo-saxonne pour être mieux compris par les anglo-saxons. Ce nom permettra d'être plus proche des modèles internationaux.

Jeanne Lallement précise que d'autres universités ont déjà franchi ce cap comme Aix-Marseille Université ou Le Mans Université.

Armelle Combaud se demande pourquoi il n'a pas été proposé de changer le nom pour « *La Rochelle university* » pour avoir vraiment un nom anglo-saxon.

Une nouvelle signature/accroche a également été imaginée. Elle se veut à la fois modeste et ambitieuse « *D'ici, on voit + loin !* »

Jeanne Lallement précise qu'il y a une volonté d'associer les membres du CA à toutes les étapes du changement dans la continuité. Elle précise que la déclinaison du logo se fera progressivement pour tenir compte du stock de l'ULR et du projet d'établissement (septembre 2019 pour l'inscription des étudiants dans l'institut LUDI et le collegium). En d'autres termes, le logo ne sera pas immédiatement utilisé mais il commencera à être utilisé pour les journées portes ouvertes du 3 février 2019, et pour les grands projets d'établissement.

Philippe Refait fait remarquer que **l'acronyme** va changer. Nous passerons de « ULR » à « LRU ». Il rappelle que l'acronyme « LRU » est associé à la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. Caroline Grand souligne que l'acronyme ULR est uniquement utilisé en interne car à l'extérieur, personne ne le comprend. En termes de communication, il est important d'utiliser les termes « *La Rochelle université* » ou « *université* » pour être compris par tous. Par conséquent, l'utilisation d'un acronyme est à bannir.

Armelle Combaud et Laurent JAMES souhaiteraient connaître le coût de ces changements compte-tenu des problèmes financiers de l'ULR. Il leur est répondu que le coût de ces changements n'a pas encore été chiffré. Philippe Refait indique que de nombreux collègues de son laboratoire ont refait leur carte de visite avec le logo et la charte actuelle de l'université. Ils vont devoir les refaire. Il considère que le logo proposé est très minimaliste.

Laurent JAMES aurait aimé avoir un historique de l'évolution du logo de l'université ainsi que de la charte graphique car il considère que les sujets reviennent fréquemment devant le conseil d'administration. Caroline Grand répond que le budget de la direction de la communication n'a pas augmenté ces dernières années. La charte graphique date de 2013. La durée de vie d'un site internet est de 2 à 3 ans. Par conséquent, la refonte du site institutionnel était attendu pour correspondre aux diversités des usages actuels. Dans cette continuité, l'université va également devoir traduire en anglais les pages de son site internet.

Le vote des membres du CA intervient sur la nouvelle dénomination de l'université et non pas sur la nouvelle charte graphique.

Décision : Le CA approuve le changement de dénomination de l'université de La Rochelle pour « La Rochelle Université ». Ce changement se mettra en place progressivement dans la perspective de la communication relative à la rentrée universitaire 2019-2020. **(POUR : 15 - CONTRE : 5 - ABS : 5).**

3. Affaires financières

3.1 Présentation du budget rectificatif (BR) 2018

Ce point est présenté par Jeanne Lallement, Christabelle Chollet et Aline Autissier.

En l'absence de directeur des affaires financières, le budget a été réalisé par Christabelle Chollet et Aline Autissier. Le président les remercie pour leur engagement au service de l'établissement.

Jeanne Lallement explique qu'avoir un seul BR par année est plus simple. Le président souligne qu'auparavant le budget initial était à peine voté, qu'il fallait déjà commencer à préparer le BR n°1. Les deux budgets rectificatifs généraient plus de travail pour les services. Il fait remarquer que certains établissements n'ont pas de BR.

La DGS précise que le montant du budget initial 2018 était suffisamment conséquent et que l'ULR n'avait même pas besoin de recourir à un BR pour terminer l'année 2018.

Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à 83 120 832€ pour le BR 2018.

Les autorisations d'engagement (AE) qui couvrent au plus près l'estimation des engagements juridiques fermes que l'organisme sera autorisé à souscrire s'élèvent à 84 325 450€.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers s'élèvent à 200 633€.

Le solde budgétaire déficitaire s'élève à 1 679 613€. Cette somme signifie que l'université préfinance un certain nombre d'opérations.

Le compte de résultat excédentaire s'élève à + 542 k€. Le compte de résultat excédentaire était estimé à 101 k€ au budget initial (BI).

La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à + 1 560 546€. La CAF était estimée à 1 119 k€ au BI.

L'abondement au fonds de roulement qui s'élève à + 27 103€ était estimé à - 269k€ au BI.

Le niveau final du fonds de roulement pour le BR 2018 s'élève à 7 022 125€.

Le BR 2018 fait état d'une hausse des investissements sur ressources propres (506k€ au BI et 814k€ au BR) ce qui explique en partie la hausse du résultat.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté; elles sont pour partie utilisées pour des dépenses d'investissement.

Concernant les indicateurs de masse salariale, la masse salariale représente 77,4% des recettes encaissables au BR et 84% si l'on considère les masses hors CRB recherche. Philippe Refait fait remarquer que la recherche implique de trouver des ressources propres (externes) et d'aller chercher du personnel.

Le président estime que les 84% mettent en évidence les problèmes structurels de l'université sur ses ressources pérennes ; l'ULR est en zone rouge.

Le plafond global des emplois voté par le CA est de 914,82. Le plafond des emplois fixé par l'Etat est de 749. Par rapport au BI, il y a une diminution du plafond d'emploi, du fait de la contraction des projets liés à la recherche.

Anthony Gelicus demande si l'équipe présidentielle a des solutions pour diminuer la masse salariale et augmenter les recettes de fonctionnement. La DGS répond que l'équipe y travaille car c'est une véritable difficulté.

Benoît SIMON-BOUHET demande si les droits d'inscription vont être augmentés. Le président souligne que les droits d'inscription des universités françaises sont fixés par un arrêté national pris annuellement. Les droits de scolarité des universités françaises et allemandes sont les plus faibles d'Europe.

Deux votes distincts ont lieu. Le premier vote porte sur les tableaux 2, 4, 6 et 9 et le second vote porte sur le tableau 1. Les résultats des deux votes sont identiques.

Décision : Le CA approuve le budget rectificatif (BR) 2018 présenté dans les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9. **(POUR : 23 – CONTRE : 0 – ABS : 2).**

3.2 Tarifs du séminaire des nouveaux directeurs d'IUT

Ce point est présenté par Cyrille Barthélémy, nouveau directeur de l'IUT.

Patrice Joubert, ancien directeur de l'IUT, a souhaité que le séminaire des nouveaux directeurs de l'IUT ait lieu à La Rochelle.

Deux tarifs sont proposés :

- > un pour les nouveaux directeurs : 140€,
- > un pour les membres formateurs de l'ADIUT.

Décision : Le CA approuve les frais de participation suivants, relatifs au séminaire des directeurs de l'IUT qui se déroulera à l'IUT du 28 au 30 novembre 2018 :

> Inscription des nouveaux directeurs (incluant les pauses café, les déjeuners, le dîner du 29 novembre 2018 et la visite de la ville de La Rochelle) : 140 €

> Participation des membres formateurs de l'ADIUT (Assemblée des Directeurs d'IUT) :

- chaque déjeuner : 25 €,

- le dîner du 29 novembre 2018 : 60 €,

- les frais d'organisation : 30 €.

Les recettes seront collectées sous forme de bons de commande.

(POUR : 25 – CONTRE : 0 – ABS : 0).

3.3 Tarifs de la soirée des 50 ans de l'IUT de La Rochelle

Ce point est présenté par Cyrille Barthélémy, nouveau directeur de l'IUT.

Cette soirée vise à fêter la création de l'IUT de La Rochelle (1968).

Les accompagnants peuvent être les conjoints des agents de l'IUT ou des personnes hors IUT.

Laurent JAMES souhaiterait connaître le coût de cette soirée pour l'IUT.

Cyrille BARTHELEMY répond que cette dépense a été prévue au budget initial de l'IUT mais il ne se souvient plus du montant.

Décision : Le CA approuve les frais de participation suivants, relatifs à la soirée des personnels pour les 50 ans de l'IUT de La Rochelle, laquelle se déroulera à l'IUT le 23 novembre 2018 :

> Personnels de l'IUT (actuels et retraités) : gratuit.

> Accompagnants : 20 €

Les recettes seront collectées via une régie temporaire de recettes.

(POUR : 23 – CONTRE : 0 – ABS : 2).

3.4 Modification de la structure budgétaire de l'établissement : création d'un centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Projets transversaux »

Les projets d'établissement tels qu'Open curriculum, Smart Campus, Tiga, Campus'innov sont des structures complexes.

Pour avoir une vision pluriannuelle, l'idée est de créer un CRB « projets transversaux » directement rattaché à la présidence. Le pilotage du CRB « projets transversaux » sera effectué par Jeanne Lallement.

Laurent JAMES souhaiterait connaître l'impact sur les personnels qui sont gérer ce CRB.

La DGS indique que les collègues vont gérer ce CRB en plus de leur travail actuel. Dès qu'il y aura des crédits sur le budget initial 2019 ; il est envisagé de recruter du personnel sur les recettes des projets eux-mêmes notamment Campus'innov et Nouveaux Coursus à l'Université [NCU].

Laurent JAMES se demande si une nouvelle organisation du service financier va être envisagée.

La DGS répond par la négative mais souligne qu'une réorganisation éventuelle pourra être envisagée par le nouveau directeur/ la nouvelle directrice des affaires financières.

Décision : Le CA approuve la modification de la structure budgétaire de l'université.

Le CA approuve la création d'un centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Projets transversaux » dans la structure budgétaire de l'université.

(POUR : 24 – CONTRE : 0 – ABS : 1).

4. Ressources humaines

4.1 Bilan social 2017

Ce point est présenté par Isabelle Wiart, directrice des ressources humaines et adjointe à la directrice générale des services.

Le président remercie le service d'aide au pilotage pour le travail réalisé.

Quelques exemplaires papier ont été mis à la disposition des membres du CA. Les impressions ont été réalisées avec parcimonie.

Les données du bilan social 2017 concernent la formation des personnels, les relations professionnelles, les activités culturelles et sportives. Ces données proviennent du service d'aide au pilotage et de la DRH.

Ce bilan social 2017 a été présenté au comité technique de l'université et a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du CT ont suggéré d'avoir une version plus allégée pour les années à venir.

Magalie Flores-Lonjou demande à ce que le tableau présenté en page 87 soit expliqué aux membres du CA.

L'université de La Rochelle a utilisé le livre des références sur la prévention des risques professionnels pour s'évaluer sur la politique globale de prévention. L'université s'est appuyée sur plusieurs critères en matière d'hygiène, de sécurité et des risques professionnels.

Magalie Flores-Lonjou fait remarquer que la page 88 consacrée aux risques psychosociaux précisé que « la mise en œuvre des actions validées est en cours. » La DGS souligne que des audits ont été faites. Elles ont donné lieu à des constatations, lesquelles ont permis la mise en place d'actions. L'opération est désormais achevée. Elle ne l'était pas au moment de l'écriture du bilan social. Le président souligne que les données liées à l'audit sont actuellement compilées par Myriam Cheminade, responsable du service d'hygiène, sécurité et environnement (SHSE).

Les prochaines actions menées par le SHSE seront présentées dans le cadre du bilan du CHSCT.

Armelle Combaud sollicite la communication des nouvelles bonifications indiciaires (NBI) à une séance du conseil d'administration en vue d'une validation par les membres du CA. Elle souligne qu'elle ne demande pas à ce que ces NBI soient revalorisées.

Isabelle Wiart répond que le RIFSEEP est progressivement mis en place. Le régime indemnitaire sera différé à l'année prochaine pour correspondre aux impacts liés à la mise en place du projet d'établissement. Les allocations NBI seront modifiées à ce moment-là.

Concernant la prime versée aux BIATSS titulaires et contractuels permanents (pas pour les contractuels financés sur projets, ni pour les contractuels sur suppléance ou accroissement saisonnier d'activité) au mois de décembre, une discussion est intervenue sur ce sujet lors du comité technique du 9 novembre 2018.

Laurent JAMES souligne que la prime de décembre est exceptionnelle car elle est donnée une fois et qu'elle ne correspond pas à une réévaluation indemnitaire. La DGS espère qu'à l'horizon 2019, l'université sera en mesure d'établir un nouveau système indemnitaire. Laurent JAMES fait remarquer que ces prévisions feront partie du budget initial de l'année 2020 et non de celui de l'année 2019.

Décision : Le CA approuve le bilan social de l'université de La Rochelle réalisé au titre de l'année 2017. Ce document est consultable en version électronique sur le site internet de l'université à la rubrique Université – Infos statutaires et réglementaires – Bilans sociaux de l'université : <https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires/bilans-sociaux-de-luniversite/> (**POUR : 23 – CONTRE : 0 – ABS : 1**).

5. Affaires statutaires

5.1 Modification des statuts de la FLASH

Les modifications concernent :

> l'article 6 relatif à la composition du conseil de l'UFR FLASH : 24 membres au lieu de 25 membres

> l'article 6-2 relatif aux membres nommés : il y aura désormais une personnalité extérieure désignée à titre personnel par le conseil sur proposition du directeur et non plus deux.

Ces propositions ont été votées au conseil de l'UFR FLASH le 6 juillet 2018.

Décision : Le CA approuve la modification des statuts de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (Flash). (**POUR : 24 – CONTRE : 0 – ABS : 0**).

5.2 Désignation de deux représentants des usagers à la commission des moyens

Le rôle de la commission des moyens est de préparer les grandes décisions budgétaires de l'université. Elle est composée des vice-présidents, des membres du bureau présidentiel (directeurs des composantes, vice-présidents, chargés de mission, DGS, agent comptable), des membres du CA (4 enseignants et enseignants-chercheurs, 1 BIATSS et 1 usager), des directeurs et responsables des services généraux selon les dossiers traités.

Sara Stauder et William Angelini se portent candidats.

Décision : Le CA désigne parmi les élus usagers du conseil d'administration, Madame Sara STAUDER et Monsieur William ANGELINI, représentants usagers au sein de la commission des moyens de l'université de La Rochelle. **(POUR : 23 – CONTRE : 0 – ABS : 1).**

5.3 Approbation de la convention relative à l'accomplissement des formalités de séjour des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur

Ce point est présenté par Stéphane Aymard, directeur des relations internationales.

Cette convention est annuelle et concerne 1000 étudiants. Cette convention pourrait être triennale.

Les étudiants concernés par le renouvellement de leur titre de séjour se rendent à la direction des relations internationales, laquelle se charge de transmettre le formulaire à la préfecture. En cas d'urgence, les délais peuvent être plus courts.

Certains étudiants ont un visa touristique puis s'inscrivent à l'université. L'ULR n'a pas à vérifier la régularité des titres de séjour des étudiants. Par conséquent, il serait opportun qu'une communication soit faite par les directeurs de composantes auprès des étudiants étrangers concernant le système mis en place à la direction des relations internationales.

Armelle Combaud demande si une convention existe pour l'accueil des chercheurs étrangers. Stéphane Aymard explique que la direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation rencontre cette difficulté et qu'elle souhaiterait effectivement qu'une convention de ce type soit signée pour les chercheurs étrangers. Le président est favorable à la signature d'une telle convention.

Décision : Le CA approuve la convention entre l'Université de La Rochelle et la Préfecture relative à l'accomplissement des formalités de séjour des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur (2018-2021). **(POUR : 24 – CONTRE : 0 – ABS : 0).**

Conformément à l'article L. 712-3 du Code de l'éducation, Armelle Combaud sollicite que le président rende compte aux membres du CA des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir et notamment elle souhaiterait un bilan des conventions signées par le président afin d'avoir une vue d'ensemble des conventions signées par l'établissement.

Le président propose de communiquer les conventions les plus structurantes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h22.

Le président

SIGNÉ

Jean-Marc Ogier

Approuvé par le conseil d'administration en séance plénière le :

Glossaire

AE : autorisations d'engagement

BI : Budget initial

BIATSS : les personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de service, sociaux

BR : budget rectificatif

CA : conseil d'administration

CAF : capacité d'autofinancement

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CP : crédits de paiement

CRB : centre de responsabilité budgétaire

DGESIP : direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DGRI : direction générale de la recherche et de l'innovation

DGS : directrice générale des services

ESRI : Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

E.U.R. : Ecoles universitaires de recherche

FLASH : Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines

IDEX : initiative d'excellence fait partie des programmes investissement avenir (PIA)

INPI : institut national de la propriété industrielle

I-SITE : label initiatives – Science – Innovation – Territoires – Economie issu du deuxième programme investissement avenir (PIA 2)

IUT : Institut Universitaire de Technologie

LABEX : projet laboratoire d'excellence du programme investissement avenir

LUDI : littoral urbain durable intelligent

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

NBI : nouvelle bonification indiciaire

PV : procès-verbal

RIFSEEP : Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État

SHSE : service d'hygiène, sécurité et environnement

ULR : université de La Rochelle